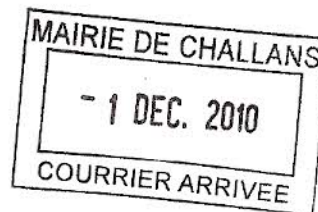


DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE CHALLANS

"La Bloire"



Lotissement "Le Pré de la Galerie"



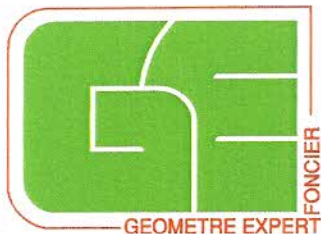
## PA 8b - PROGRAMME DES TRAVAUX

Vu pour être annexé à mon arrêté  
en date du 27 JAN. 2011



LE MAIRE  
Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,

Jean Jacques ROUZAULT



Hugues CESBRON  
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G

32, Rue des Sables  
85300 CHALLANS

Tel : 02-51-93-41-79  
Fax : 02-51-55-04-33

email : [hcesbron-challans@orange.fr](mailto:hcesbron-challans@orange.fr)



## **I – PRESENTATION**

La présente notice a pour objet la description des travaux de VRD nécessaires à la viabilité des 11 parcelles constructibles projetées au Lotissement « Le Pré de la Galerie ».

Sont décrit successivement ci-après les travaux de :

- 1°) Terrassements Généraux
- 2°) Disposition des réseaux
- 3°) Voirie
- 4°) Assainissement
- 5°) Alimentation en Eau Potable
- 6°) Electrification basse tension
- 7°) Réseau France Télécom
- 8°) Eclairage public
- 9°) Signalisation routière
- 10°) Divers

## **II – DESCRIPTION DES TRAVAUX**

### **1) Terrassement généraux**

La terre végétale provenant du décapage de la voirie sera étalée sur les parties basses du lotissement.

La terre provenant de la mise à niveau de l'assiette de la voirie servira de remblai pour la mare existante, les excédents seront évacués du lotissement.

La mise à la cote après compactage du fond de forme de la voirie respectera les profils en long et les profils en travers.

### **2) Disposition des réseaux sous voirie**

Tous les réseaux d'alimentation et de branchements seront exécutés en souterrain :

Les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales en partie sous chaussée, dans l'emprise des lots et sous le chemin piétonnier.

Les réseaux d'eau potable, d'électricité, de téléphone, et d'éclairage public sous trottoirs. Chaque intervenant devra respecter son implantation suivant les largeurs des trottoirs.

### 3) Voirie

Préalablement à la construction de la voirie seront exécutées toutes tranchées nécessaires à la pose des canalisations permettant l'assainissement eaux usées et eaux pluviales.

Un levé topographique du fond de forme sera réalisé avant empierrement.

Caractéristiques des voies à construire (cf. : Profils en travers)

#### Chaussée – Parking

Géotextile.

Couche de fondation en GNT A 0/60 d'épaisseur 30 cm.

Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 25 cm.

Couche de roulement : tapis d'enrobé à chaud de granulométrie 0/6 à raison de 150 kg/m<sup>2</sup> précédé d'une imprégnation à l'émulsion de bitume.

#### Trottoirs – Accès aux lots 3 et 4

Géotextile.

Couche de fondation en GNT A 0/60 d'épaisseur 20 cm.

Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 25 cm.

Couche de roulement : tapis d'enrobé à chaud de granulométrie 0/6 à raison de 150 kg/m<sup>2</sup> précédé d'une imprégnation à l'émulsion de bitume. Pose d'une résine ocre sur les trottoirs. Pose de dalles gazon sur l'accès aux lots 3 et 4 sur l'emprise de l'allée piétonne.

#### Stationnement sur la partie privative des lots 3 et 4

Couche de fondation en GNT A 0/60 d'épaisseur 20 cm.

Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 25 cm.

Finition en sablage

#### Bordures

La chaussée sera délimitée du trottoir par la pose de bordures type AC1 coulées sur place, en béton dosé à 330 kg/m<sup>3</sup>.

Pose de bordures type T2 pour délimiter la chaussée du talus existant ainsi qu'en périmètre de la zone située à coté des stationnements communs.

Les bordures type CC1 seront posées manuellement sur lit de béton.

Les fondations de maintien de voirie d'une épaisseur de 20 cm seront construites sur lit de béton, en limite de propriété, entièrement sur la partie privative des lots.

La voirie à créer sera raccordée uniformément à la voie existante.

### Plateau

La construction du plateau sera réalisée sur toute la surface conformément aux plans des travaux. Une surélévation de 8 cm par rapport au profil en long de la voirie initiale permettra de localiser son espace. Une rampe d'accès d'1,00 m de largeur avec marquage au sol matérialisera chaque entrée de plateau.

Pour le différencier des autres voies, la couche de roulement sera enduite d'une résine ocre.

## **4) Assainissement**

### A – Eaux Usées : (voir plan des travaux et profil en long)

Un réseau de collecte principal en PVC CR16 Ø160 et Ø200 sera mis en place sous chaussée et sous chemin piétonnier, pourvu de regards de visite polyéthylène Ø1000 avec tampon fonte type REXEL avec la mention « E.U. ». Tous les lots seront raccordés au collecteur par des antennes de branchement en PVC CR16 Ø125, avec terminaison par tabouret de visite polypropylène à fond lesté, joint click et tampon articulé avec joint et mention « EU » à passage direct et prolongation jusqu'à 1 mètre à l'intérieur des lots.

Le réseau de collecte aura pour exutoire le réseau communal existant Rue de la Petite Bloire.

Un dossier de récolement, à savoir, plan de récolement, test d'étanchéité, passage caméra avec mesure du profil en long, sera établi aussitôt le réseau mis en place. Un second rapport caméra sera fourni avant la réalisation de la couche de finition.

### B – Eaux Pluviales (voir plan des travaux et profil en long)

Les Eaux Pluviales de la voirie seront collectées par des avaloirs type AC1 et CC1 reliés au réseau principal par des tuyaux en PVC CR16 Ø200.

Les réseaux collecteurs seront réalisés en Tuyau PVC CR16 Ø250 et Ø300, et regards de visite Ø1000 tampon fonte type REXEL avec la mention « EP » avec cunette préfabriquée type Stradal.

En cas de couverture insuffisante sur la génératrice supérieure des canalisations, une protection mécanique béton sera mise en place.

Les eaux de ruissellement des lots seront collectées au réseau principal par la mise en place d'antennes de branchement, en Tuyau PVC CR16 Ø160 avec tabouret de visite polypropylène équipé de tampon articulé avec joint et mention « EP » et prolongation jusqu'à 1 m à l'intérieur du lot.

Les eaux de ruissellement de la parcelle BS-12 seront canalisées par une buse Ø500 vers le regard mis en place à l'extrémité du busage Ø800 existant.

La noue située dans le fond du lot 11 sera construite suivant l'étude ci-jointe en annexe du Cabinet OCE Environnement. Elle aura pour exutoire le réseau existant Rue des Mésanges.

Un plan de récolement et fourniture d'un rapport caméra seront effectués dès la mise en place du réseau, un second rapport caméra sera fourni avant travaux de finition de la voirie.

### **5) Alimentation en Eau Potable**

L'alimentation en eau potable du lotissement sera exécutée selon l'étude effectuée par le concessionnaire du réseau, après avis des services techniques municipaux. Le lotisseur prendra en charge les branchements pour les lots 1 à 11, y compris la confection des regards de comptage.

Un poteau incendie existant le long de la Rue des Mésanges assurera la protection incendie du lotissement.

Un test pression et une analyse bactériologique seront réalisés sur le réseau d'adduction eau potable, dès réception des travaux.

### **6) Electrification basse tension**

L'alimentation en énergie électrique sera réalisée selon le projet et sous la surveillance des services du SYDEV. Certains lots devront supporter une servitude pour pose du coffret fausse coupure.

L'exécution des travaux est prévue en souterrain.

Les branchements individuels seront réalisés sur des coffrets de façade de type S2000 posés sur socle en limite de voirie, entièrement sur la parcelle.

Les travaux précités seront à la charge du lotisseur.

La liaison entre le disjoncteur et le coffret S2000 sera à la charge de l'acquéreur.

### 7) Réseau France Télécom

Le lotisseur prendra en charge la construction en souterrain du réseau de desserte du lotissement. Celui-ci sera conforme aux prescriptions imposées par France Télécom.

La distribution sera assurée par des fourreaux aiguillés, des chambres de tirage et des regards de branchement. Un regard sera installé sur chaque lot, à proximité du coffret EDF. Ces travaux seront exécutés par le lotisseur.

### 8) Eclairage public

Le réseau d'éclairage sera assuré par un circuit basse tension alimenté par un coffret de comptage situé à l'entrée du lotissement comprenant : compteur, cellule, horloge astronomique.

Il assurera l'alimentation de candélabres dont le type est défini ci-après :  
Lanterne City-Soul à leds sur mât tronconique peint vert avec ballast électronique gradable communicant.

### 9) Signalisation routière

Un panneau de signalisation routière « STOP » sera mis en place avec marquage au sol, à la sortie sur la Rue des Mésanges.

Une plaque de dénomination de voirie sera mise en place pour la rue. Le type et l'emplacement seront indiqués par l'autorité compétente.

### 10) Divers

Le lotisseur prendra en charge la plantation d'une haie bocagère (*carpinus betulus*, *cornus sanguin*, *amélanchier*, *prunus radius*, *fhamnus*, *tamaris*, *viburnum*, *eleagnus* ...) sur le talus situé au Nord du chemin piétonnier.

Plantation d'arbre d'alignement suivant emplacement défini au plan des travaux conformément au descriptif suivant :

- Ouverture de la fosse de plantation,
- Mise en place de terre végétale (1m<sup>3</sup>)
- Ouverture des trous et apport d'engrais
- Plantation, tuteurs bipodes et attaches

Lotissement « Le Pré de la Galerie »

Programme des travaux

Le lotisseur prendra en charge la réalisation d'une clôture, composée d'un grillage plastifié soudé vert d'une hauteur de 1,80 mètre, sur les lots 2 à 5 et 11, en limite des espaces verts (lot 15 à 17), conformément au plan des travaux.

Le lotisseur fournira un plan de récolement en XYZ des réseaux EU, EP, AEP, Electricité, Eclairage, France Télécom (format AUTOCAD 2000).

**Schéma de principe de l'ouvrage de régulation**

